

# Perspectives et objectives en matière de main-d'œuvre frontalière dans le canton du Jura

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **52 (1981)**

Heft 4: **Relations transfrontalières**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824679>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ment il serait bon que les associations, les groupements, tous ceux qui s'intéressent à la vie économique, à la vie politique, participent à cet échange. Je souhaite que nous n'en restions pas simplement à des échanges «au plus haut niveau». Il faut élargir,

étendre, que les villes, les communes, les associations puissent avoir un lien direct, un contact immédiat avec les autorités régionales.»

*Interview TV romande*

### **Perspectives et objectifs en matière de main-d'œuvre frontalière dans le canton du Jura**

Si on essaie de tracer des tendances d'évolution à moyen terme (cet exercice a été limité au cas du Jura) on remarque que les conditions d'une augmentation de l'offre de main-d'œuvre frontalière semblent être remplies du côté français de la frontière. En effet, le marché du travail s'est fortement dégradé, dans ces régions et, même si l'évolution monétaire compensait les distorsions de salaire intervenues au cours de ces dernières années, on peut supposer que la Suisse restera attractive pour la main-d'œuvre française.

C'est donc la situation économique régnant du côté suisse ainsi que la politique d'immigration, qui lui est étroitement liée, qui constitueront les facteurs d'évolution les plus importants. A ce niveau, les perspectives d'emploi formulées dans le cadre du programme de développement au sens de la LIM indiquent que le système économique ne pourra, dans le meilleur des cas, que maintenir le volume d'emploi actuel. Ceci signifie que l'émigration observée par le passé ne pourra pas être enrayée. C'est dans le district de Porrentruy que la différence entre population active potentielle et emplois offerts risque d'être la plus sensible; ce qui pose avec plus d'acuité le problème de la main-d'œuvre frontalière.

C'est à ce même programme de développement qu'on s'est référé pour disposer d'une norme afin de proposer des objectifs en matière de migrations frontalières. Le concept utilisé dans le cadre de la LIM s'articule autour de plusieurs éléments: d'une part des objectifs d'emploi quantitatifs et qualitatifs et, d'autre part, un objectif de revenu. La poursuite du processus de substitution entre frontaliers et résidents devrait permettre de satisfaire à l'objectif de volume mais entre en conflit avec les autres catégories d'objectifs. Une telle opposition fait que l'introduction d'une simple mesure de contingentement ne suffit pas. Pour être efficace, celle-ci devrait donc être accompagnée d'une meilleure intégration de la main-d'œuvre frontalière au marché du travail par une sécurité de l'emploi accrue et par une plus forte mobilité. Pour terminer il faut encore noter que ces mesures doivent être modelées en fonction de la situation des différentes branches et qu'elles doivent être également envisagées dans le cadre d'une coopération transfrontalière plus large.

*Extrait de «Jura, canton frontière», 1981*